



Appui à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc

Présentation du jumelage

Ce projet vise à soutenir la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc dans l'exercice de ses attributions, renforcées à la suite de l'adoption, par référendum, de la nouvelle Constitution du 29 juillet 2011.

D'une durée de 2 ans (2016 – 2018), il prend la forme d'un jumelage entre la Chambre des Représentants marocaine et l'Assemblée nationale française, assistée de la Chambre des communes britannique en qualité de partenaire junior, et soutenue par le Bundestag allemand, la Chambre des Représentants belge et la Vouli grecque.



Éléments de contexte

Les prérogatives de la Chambre des Représentants ont été élargies depuis la promulgation de la nouvelle Constitution. Aux fonctions originelles de législation, de contrôle de l'action du Gouvernement et de diplomatie parlementaire, qui se sont vues largement renforcées et diversifiées, une nouvelle fonction a été ajoutée, celle de l'évaluation des politiques publiques (art. 70 C).

La réforme constitutionnelle de 2011 a en outre :

- Élargi le domaine de la loi (art.71 C) et renforcé les prérogatives des parlementaires dans l'initiative des lois (désormais, une séance législative mensuelle, au minimum, doit être dédiée à la discussion des propositions de loi) ;

- Renforcé les modalités de contrôle de l'action du Gouvernement par l'extension des séances de questions orales (une séance par mois est dédiée aux questions de politique générale auxquelles répond le Chef du Gouvernement) et par la convocation des membres du Gouvernement par les commissions ;
- Placé le Parlement au cœur de la vie politique en renforçant la responsabilité du Gouvernement devant la Chambre des Représentants.

La nouvelle Constitution consacre par ailleurs le rôle de l'opposition parlementaire qui dispose d'un statut assorti de nombreuses garanties : accès aux médias publics, participation effective à la procédure législative, présidence de la commission chargée de la Législation, etc.

La position clé de la Chambre des Représentants dans les institutions marocaines explique l'importance du projet de jumelage qui vise à renforcer ses capacités institutionnelles dans la continuité des actions en cours de réalisation et à la lumière des orientations émises par la Chambre.

Ces orientations ont été énoncées dans le Plan stratégique pour la mise à niveau et le développement de l'action de la Chambre des Représentants. Des chantiers stratégiques sont par ailleurs en cours afin de valoriser le travail parlementaire, à travers notamment le projet de E-Parlement. L'accumulation de ces actions volontaristes a préparé un terrain favorable à la mise en œuvre du projet de jumelage.



Objectifs du jumelage

L'objectif spécifique du jumelage est d'appuyer l'action parlementaire, le renforcement institutionnel et les capacités administratives de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc.

Méthodologie

Le jumelage est un instrument de renforcement des institutions, qui se concrétise par des partages de **bonnes pratiques, dans un processus d'échanges permanents et de dialogue.**

L'objectif est d'instituer un véritable partenariat en s'assurant que les activités développées répondent de manière durable aux besoins de l'institution bénéficiaire et ne soient pas une simple transposition d'outils, de techniques ou de méthodes existant dans un Etat membre de l'Union européenne.



المملكة المغربية
مجلس النواب
٥٠٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤

Institution bénéficiaire :
Chambre des Représentants
du Royaume du Maroc



L'Assemblée nationale est le partenaire Senior du projet et la Chambre des communes le partenaire Junior.



HOUSE OF COMMONS



Ce projet est financé par l'Union européenne

La méthodologie retenue privilégie l'analyse des besoins, le développement de plans d'actions, l'organisation d'activités de formation et la fourniture d'un appui technique. Elle repose sur la consultation et l'association de l'ensemble des parties concernées de la Chambre des Représentants tout au long du jumelage, grâce notamment à la mise en place de groupes de travail ad hoc pour la plupart des composantes. Le corollaire de cette approche inclusive est la transparence et la communication afin que chacun soit parfaitement informé du déroulement des activités.

Résultats attendus

Les résultats attendus du jumelage sont les suivants :

- Le renforcement des capacités et des compétences en matière législative, en particulier au sein de la Direction de la Législation et du Contrôle parlementaire ;
- Le renforcement des capacités de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques ;
- La promotion de l'approche « genre » dans l'action parlementaire ainsi que de la diplomatie parlementaire ;
- Le renforcement des compétences de l'administration et un recours accru aux nouvelles technologies ;
- Le renforcement du système d'information de la Chambre des Représentants.

Activités

Les activités prévues dans le cadre du jumelage visent à renforcer les capacités de support de l'administration interne de la Chambre des Représentants et améliorer la performance de l'action parlementaire. Des guides pratiques et des fascicules sont produits, en fonction des besoins, pour chaque activité.

Qualité rédactionnelle de la loi et consultation des citoyens

L'accent est porté sur les techniques de rédaction des textes normatifs (légistique) ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre des droits de motion et de pétition des citoyens sur les textes de loi, prévus par les articles 14 et 15 de la Constitution.

Contrôle de l'action du Gouvernement et évaluation des politiques publiques

Un appui sera apporté au développement du processus d'évaluation des politiques publiques au sein de la Chambre ainsi qu'au travail de la Commission de contrôle des finances publiques. Des échanges entre praticiens ont par ailleurs été organisés sur les méthodes de travail des commissions d'enquête et d'information ainsi que sur les modalités d'analyse des lois de finances dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi organique relative à la loi de Finances (LOLF).

Participation des femmes au travail parlementaire

Conformément à l'article 19 de la Constitution, des actions visant à promouvoir une participation active des femmes au travail parlementaire sont engagées.

Diplomatie parlementaire

Dans le but de promouvoir la diplomatie parlementaire, un appui sera par ailleurs apporté à l'organisation de séminaires de haut niveau sur les questions internationales.

Administration de la Chambre des Représentants

Dans le but de renforcer le rôle de support opérationnel de l'administration de la Chambre, plusieurs actions sont mises en œuvre (rédaction d'un manuel des procédures relatives à la gestion administrative et financière, appui à la gestion des ressources humaines, accompagnement ponctuel à la mise en œuvre du plan de formation et renforcement de la Bibliothèque de la Chambre).



MA/41 (CRIS n°2016/372-688)

Un an de réalisations en chiffres

- 38 missions dont les comités de pilotage et le séminaire de lancement
- 35 rapports élaborés
- 32 experts internationaux mobilisés pour la réalisation de missions dans la durée (Assemblée nationale française, Chambre des communes britannique, Bundestag allemand, Chambre des Représentants belge et Vouli grecque)
- 3 études de benchmarking produites sur les méthodes de travail des commissions dans leur fonction de contrôle, la légistique et la gestion du budget d'une assemblée parlementaire
- Deux outils de gestion en cours de finalisation (référentiel des métiers et compétences des personnels de la Chambre des Représentants et projet de manuel de procédures administratives)
- 1 séminaire international sur les pétitions
- 1 visite d'étude au Parlement européen

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les initiatives visant à mobiliser les nouvelles technologies de l'information pour renforcer la capacité institutionnelle de la Chambre des Représentants sont par ailleurs accompagnées par un appui à l'actualisation du schéma directeur des systèmes d'information et la consolidation d'un système de gestion documentaire et des archives.

La Chambre des Représentants a en effet un bilan d'ores et déjà avancé dans ce domaine.

Résultats à mi-parcours

Qualité rédactionnelle de la loi

- Mise au point d'un guide pratique de référence en matière de légistique.

Démocratie participative

- Analyse comparée de la mise en œuvre du droit pour les citoyens de présenter des pétitions et des motions législatives.

Contrôle de l'action du gouvernement

- Élaboration d'un guide pratique sur les méthodes de travail des commissions d'enquête et d'information.

L'examen parlementaire des lois de finances

- Rédaction d'un guide pratique sur les procédures d'examen et de vote des lois de finances.

Participation des femmes députées au travail parlementaire

- Participation d'une délégation à une conférence interparlementaire lors de la Journée internationale de la femme au Parlement européen et entretiens avec divers responsables politiques.

Diplomatie parlementaire

- Propositions pour la gestion de ces activités et organisation d'une conférence internationale de haut niveau.

Résultats parallèles

Les marchés lancés dans le cadre du jumelage

- Acquisition de serveurs informatiques et d'une solution antivirus.
- Acquisition de scanners pour la numérisation des documents de la Chambre des Représentants.
- Mise en place de supports de communication pour promouvoir le rôle et les actions de la Chambre des Représentants auprès des citoyens.
- Acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque et d'un système de sécurisation du fonds de la bibliothèque de la Chambre des Représentants.

Les futurs résultats à atteindre

- Approfondissement des outils et procédures d'évaluation des politiques publiques.
- Appui aux travaux de la Commission de contrôle des Finances publiques.
- Finalisation d'un manuel des procédures administratives et financières et d'un référentiel des métiers et compétences.
- 4 visites d'étude au profit des parlementaires et des fonctionnaires (légistique, diplomatie parlementaire, contrôle de l'action du Gouvernement et procédures administratives).



La gestion logistique, administrative et financière du jumelage est confiée, pour la partie française, à l'**Ecole nationale d'administration (ENA)**



La gestion logistique, administrative et financière du projet est confiée, pour la partie britannique, à la **Westminster Foundation for Democracy (WFD)**

